

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.137

L'An deux Mille Dix, le 1er avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. JARDONNET, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIRAUD représenté par Mme LECOMTE
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. POTENNEC représenté par Mme CHABANEAU
Mme WILLMANN représentée par M. QUENTIN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

M. FILOCHE a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la SOCIETE GENERALE

RAPPORTEUR : M. LABIA

VOTE : UNANIMITE

Afin de faciliter la trésorerie de la Ville de ROYAN à titre ponctuel et pour de courtes périodes, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie pour l'exercice 2010.

Suite à une consultation auprès de différents organismes bancaires, la proposition de la Société Générale a été retenue.

Les conditions de cette ouverture de ligne de trésorerie seraient : Plafond à 2 500 000 € avec taux multi-index, au choix EONIA + 0,60 % ou EURIBOR 1 semaine + 0,35 % ou EURIBOR 1 Mois + 0,35 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la proposition faite par la Société Générale en date du 25 février 2010,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. de contracter auprès de la Société Générale, une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

- Plafond : 2 500 000 €
- Durée : 1 an
- Index : EONIA ou EURIBOR 1 Semaine ou EURIBOR 1 mois
Pour information : EONIA : 0,33 et EURIBOR 1 mois 0,40 (valeur au 24/03/2010)
- Marges : EONIA + 0,60 %
EURIBOR 1 semaine + 0,35 %
EURIBOR 1 mois + 0,35 %
- Frais de dossier : 500 €
- Commission de confirmation : 0,05 % (payable trimestriellement d'avance)
- Base de calcul des intérêts : 360
- Forfait de gestion : néant
- Frais de virement : néant

. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie à conclure entre la Ville de ROYAN et la Société Générale pour l'année 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD